

 <p>AGRETIS a.s.b.l. Organisme de contrôle accrédité BELAC 599-INSI www.agretis.be - info@agretis.be Rue des Anneuses, 49 B-4860 Wegnez N° vert : 0800/210.95 - Tél. Fax : 087/68 73 11</p>	<p>Agent-visiteur : Y. Boulaaon Numéro de rapport : 005/181210/05 Date : 10 Décembre 2018 N° commande</p>
--	---

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION / INS RAPPORT BT elec V3 20/06/2018

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation	Route de Falize, 151 B – 4960 MALMEDY																			
Type de locaux	Appartement 0.03																			
Propriétaire	NC	Demandeur EFH SPRL																		
Distributeur d'électricité	Ores																			
Installateur	EFH SPRL																			
N° TVA / carte d'identité	BE 0544.553.644																			
Code EAN	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>5</td><td>4</td><td>1</td><td>4</td><td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td><td>0</td><td>7</td><td>5</td><td>1</td><td>7</td><td>2</td></tr> </table> o Non communiqué		5	4	1	4	4	9	0	6	0	0	1	8	0	7	5	1	7	2
5	4	1	4	4	9	0	6	0	0	1	8	0	7	5	1	7	2			

Type de contrôle:	Conformément aux exigences du règlement général sur les installations électriques (RGIE)	
Art 270	<input checked="" type="checkbox"/> Conformité / Mise en service	<input type="checkbox"/> O-Art 271/271Bis : contrôle périodique
	<input type="checkbox"/> O-Modification/-extension	<input type="checkbox"/> O-Art 276 : renforcement
	<input type="checkbox"/> O-Installation provisoire/-chantier	<input type="checkbox"/> O-Art 276-Bis : Vente habitation
	<input type="checkbox"/> O-Installation photovoltaïque	<input type="checkbox"/> O-Art 279 : dérogations
	<input type="checkbox"/> Art 86	<input type="checkbox"/> O-Art 87
		<input type="checkbox"/> O-Art 88-BA4-BA5

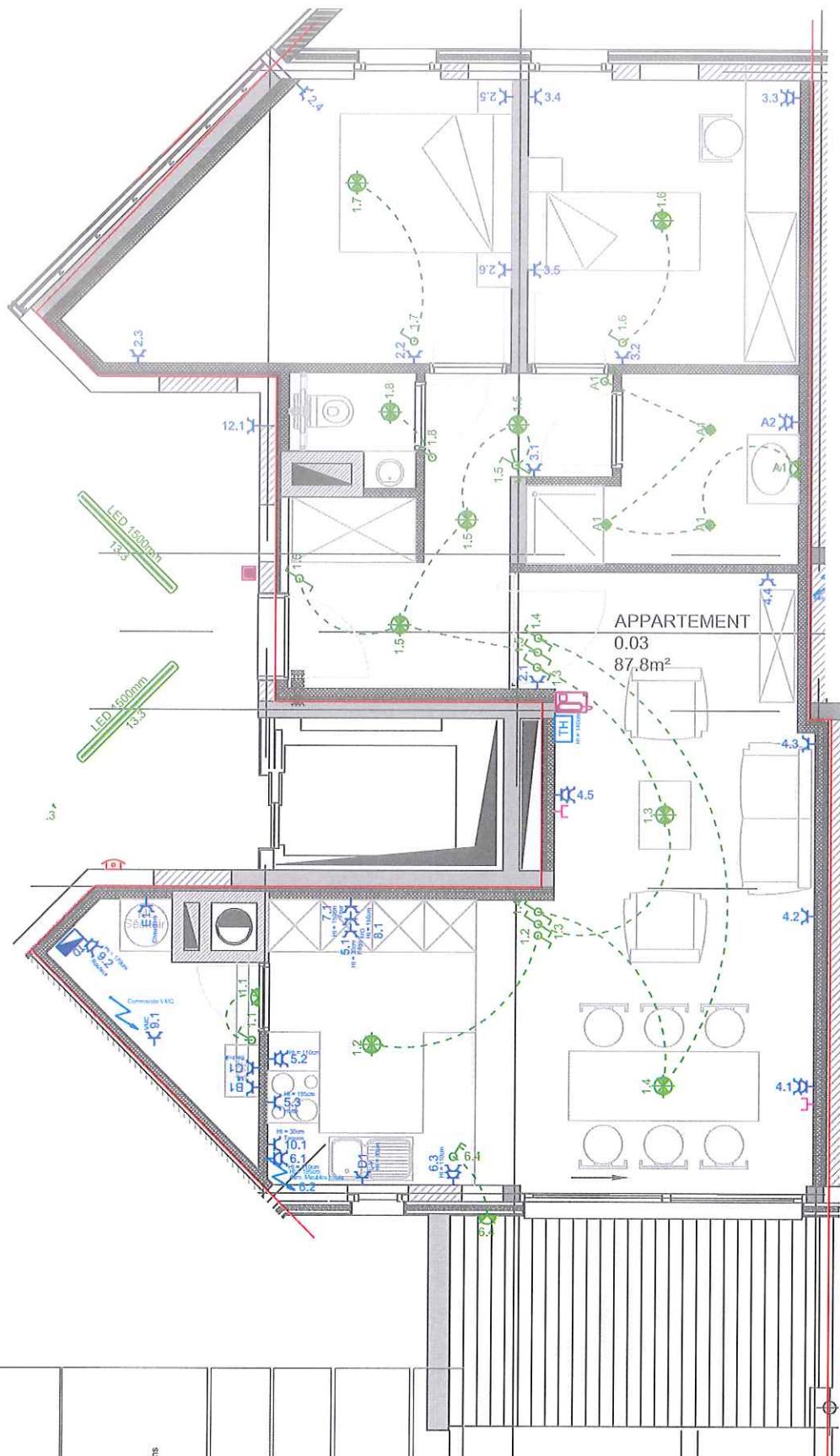
Données générales de l'installation électrique :							
Numéro métrologique : MT0003 + MI0003	Numéro compteur :	En attente raccordement	Index Jour	/	Index nuit	/	
Tension nominale : ✓ 2 x 230 V	✓ 2 x 230 V	✓ 2 x 400 V + N	Protection générale du branchement	Existante :	/	A	Prévue : 50 A
Colonne d'alimentation principale 4 x 10 mm ²	Type : XGB	Différentiel général : 63 A /Δ	300 mA / type : A - AG				
Nombre de tableaux : 1	Nombre de circuits terminaux : 15	Type de prise de terre : ✓ Boucle	✓ Plaques	O			
Compteur certificats verts : N° /	Classe compteur vert/MID :	Index : /	KWh	Puissance totale : /	KWc		
Numéro de série onduleur :	/	Nombre de panneaux photovoltaïques : /					
Description de l'installation :	Fondations O-AV-81 - O AP 81		Électricité O-AV-81 - O AP 81				
	Voir schémas annexes						

Mesures et contrôles :	
Résistance de dispersion prise de terre : 26 Ω	Test du différentiel : <input type="checkbox"/> O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre
Isollement général : > 10 MΩ	Test de défaut <input type="checkbox"/> O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre
Test de continuité : O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre	Plombage du différentiel <input type="checkbox"/> O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre
Protection surintensité : O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre	Etat du matériel fixe <input type="checkbox"/> O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre
Protection à courant différentiel résiduel O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre	Schémas <input type="checkbox"/> O en ordre <input type="checkbox"/> O-pas-en-ordre

Résultats : Remarques (R) - Infractions (I) :	Liste des numéros d'infractions : voir verso
<input checked="" type="checkbox"/> R - ✓ I <input type="checkbox"/> O R - O I	NEANT
Le contrôle ne porte que sur les parties visibles et accessibles de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et Schémas électriques	

Conclusion:										
<input checked="" type="checkbox"/> L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E). Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur 10 / 12 / 2043 <input type="checkbox"/> L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E). Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / / Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.										
Nombre d'annexes : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/> Schéma unifilaire</td><td><input type="checkbox"/> Agent Visiteur Date et Signature</td></tr> <tr><td><input checked="" type="checkbox"/> Schéma d'implantation</td><td><input type="checkbox"/> 005 Yossef BOULAAON</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> O</td><td></td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> O</td><td>Agent contrôleur</td></tr> <tr><td><input type="checkbox"/> O</td><td>0491/98 28 17</td></tr> </table> Cachet gestionnaire	<input checked="" type="checkbox"/> Schéma unifilaire	<input type="checkbox"/> Agent Visiteur Date et Signature	<input checked="" type="checkbox"/> Schéma d'implantation	<input type="checkbox"/> 005 Yossef BOULAAON	<input type="checkbox"/> O		<input type="checkbox"/> O	Agent contrôleur	<input type="checkbox"/> O	0491/98 28 17
<input checked="" type="checkbox"/> Schéma unifilaire	<input type="checkbox"/> Agent Visiteur Date et Signature									
<input checked="" type="checkbox"/> Schéma d'implantation	<input type="checkbox"/> 005 Yossef BOULAAON									
<input type="checkbox"/> O										
<input type="checkbox"/> O	Agent contrôleur									
<input type="checkbox"/> O	0491/98 28 17									

Le PDF du visite du contrôle doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenant dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
 Le Service Public Federal ayant l'impôle dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du directement ou indirectement à la propriété d'éléctro-électricité.
 Dans le cas où une infraction a été constatée lors d'une visite de contrôle, il est obligatoire de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme afin de vérifier la disparition des infractions au terme d'un délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme ayant le droit d'enjoindre une copie du procès verbal de visite de contrôle à la direction générale de l'énergie et imposera la haute surveillance des installations électriques domestiques.



LEGENDE	
Courant fort	 Tableau général basse tension
	 Prise simple
	 Prise double
	 Alimentation
Commande éclairage	
	Interrupteur simple
	Interrupteur bipolaire
	Interrupteur unipolaire va-et-vient à 2 positions
	Interrupteur inverseur à 2 positions
	Cellule de présence
Courant faible	
	Applique murale
	Point lumineux
Courant fort	
	Prise data double
Contrôle d'accès	
	Serrure
	 Vidéo-participatif
Divers	 Thermostat